

A propos du Brésil, *La Croix* de Paris donne les renseignements qui suivent. Ils sont relatifs aux affaires religieuses de ce pays.

Les journaux du Brésil publient la bulle apostolique qui réorganise la hiérarchie ecclésiastique dans ce pays.

Léon XIII partage le Brésil en deux provinces : celle Nord, métropole Bahia ; celle du Sud, métropole Rio-de-Janeiro.

La province de Bahia comprendra les anciens diocèses de Belem, Para, Saint-Louis, Fortaleza, Olinda, Goyaz, et les nouveaux diocèses de Manaos et de Parahyba.

Celle de Rio comprendra les évêchés de Saint-Pierre-de-Rio-Grande, Saint-Paul, Mariana, Diamantina, Cuyaba, et deux nouveaux diocèses qui seront bientôt fondés.

Cet acte du grand Pape assurera la pacification religieuse dans ce pays, nous en avons le ferme espoir.

.

. Le chapitre général des Oblats de Marie Immaculée, réuni à Paris, le 11 de ce mois, a élu supérieur de la congrégation le T. R. Père Jean-Baptiste Louis Soulier, en remplacement du T. R. Père Joseph Fabre, décédé il y a quelques mois. Le R. P. Soulier est né en 1826 dans le diocèse de Tulle, département de la Corrèze.

Membre de la congrégation des Oblats depuis quarante cinq ans, assistant-général depuis plusieurs années déjà, visiteur à différentes reprises de toutes les maisons de son Ordre répandu dans le monde entier, ce vénérable religieux connaît parfaitement les besoins et les ressources des diverses provinces. Une aussi longue expérience unie à une grande science et à une piété remarquable promettent donc une administration prudente, éclairée, féconde en œuvres.

La Semaine Religieuse de Montréal.

Note de la rédaction.— Le Supérieur général des Oblats est élu à vie. Le R. P. Soulier est le troisième supérieur général de l'ordre. Le premier supérieur a été Mgr de Mazenod, évêque de Marseille, le fondateur.

.

. Le 25 avril le diocèse de la Nouvelle-Orléans, Louisiane, célébrait le centenaire de sa fondation. C'est le 25 avril 1793 que ce diocèse fut établi. La Louisiane faisait alors partie du diocèse de la Havane. Au commencement elle était sous la juridiction de l'évêque de Québec dont l'immense diocèse s'étendait de la baie d'Hudson au golfe du Mexique. Le diocèse de la Nouvelle-Orléans, aujourd'hui siège d'un archevêché, est le deuxième diocèse qui a été établi aux États-Unis.

La fête a été splendide. Il y avait là un cardinal, 23 archevêques et évêques, des dignitaires d'ordres religieux, un grand nombre de prêtres et une grande foule de fidèles. Étaient aussi présents le lieutenant-gouverneur de la Louisiane, des sénateurs, des députés, le maire de la ville et presque tous les fonctionnaires civils et municipaux. Le diocèse de Montréal y était représenté par M. le chanoine Bruchési, et celui de St-Hyacinthe par le révérend père Hage, dominicain. Ce dernier a même prêché pendant la messe solen-